

Rémunération des élus Exercice terminé le 31 décembre 2019		
	Rémunération (excluant charges sociales)	Allocation de dépenses
Martin Héroux	30 645.68 \$	15 322.80 \$
Line Racicot-Lapointe	5 879.04 \$	2 940.00 \$
Julie Poirier	5 879.04 \$	2 940.00 \$
Josée Beaudoin	5 879.04 \$	2 940.00 \$
Jean-Pierre Vézina	5 879.04 \$	2 940.00 \$
Éric Tessier	5 879.04 \$	2 940.00 \$
Marie-Claude Forget	5 879.04 \$	2 940.00 \$

Comprend la rémunération et les allocations de dépenses que chaque membre du conseil reçoit de la municipalité, d'un organisme mandataire de celle-ci ou d'un organisme supramunicipal (ex.: MRC, régie, organisme public de transport).